



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-22

DENOMINATION DU SQUARE LAURENT BOCHU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT QUATRE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD

Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE

Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER

ABSENT EXCUSE :

Thierry DEWINTRE

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024**N° 2024/06-22****DENOMINATION DU SQUARE LAURENT BOCHU**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose :

L'attractivité de la Ville a nécessité la mise à disposition d'un nouveau site permettant d'accueillir les associations castelnaudviennes et des services municipaux : Le Clos des Verdures.

Autour du bâtiment, le square du Clos des Verdures a une surface de 1 500m² ou l'on trouve notamment un majestueux cèdre du Liban centenaire et de nombreuses plantations. Une aire de jeux y a également été aménagée et du mobilier urbain installé afin d'en faire un lieu de détente supplémentaire, à proximité immédiate du centre ancien.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de dénommer ce square et il est proposé de rendre hommage à Monsieur Laurent Bochu, castelnaudvien ayant marqué la commune par son engagement. Amoureux du vieux village de Castelnaud et passionné de son histoire, il n'eut de cesse de le préserver pour que tous en profitent. Laurent Bochu, était un citoyen impliqué dans la vie locale et il mérite la reconnaissance et le respect de notre cité.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner le nom de Laurent Bochu au square.

Le Conseil est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Mario COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, , Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER.)

Abstention : 6 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI)

Contre : 5 (Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 24 JUIN 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.